

Ville de Fleury-les-Aubrais



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU LUNDI 29 AOÛT 2022

Délibération n°2022_081

8) Actualisation du tableau des emplois

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf août, le Conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais était réuni dans la salle du conseil en Mairie sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Maire, par suite d'une convocation individuelle en date du **22 août 2022** annoncée au public, conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Présent.e.s :

Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, Mme Mélanie MONSION, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyne COULON, Mme Nasera BRIK, M. Bernard MARTIN, Mme Guylène BORGNE, M. Hervé DUNOU, Mme Christelle BRUN-ROMELARD, M. Benjamin DELAPORTE, M. Michel BOITIER, Mme Evelyne PIVERT, M. Thierry METAIS, Mme Tetiana GOUESLAIN, M. Patrice AUBRY, Mme Karine PERCHERON, M. Edoukou BOSSON, Mme Valérie PEREIRA, M. Sébastien VARAGNE, M. Rémi SILLY, Mme Sandra DINIZ SALGADO, M. Maxime VITEUR, M. Nicolas LE BEUZE, M. Eric BLANCHET, M. Stéphane KUZBYT, M. Bienvenu François NIOMBA DAMINA

Absent.e.s avec pouvoir :

M. Johann FOURMONT (donne pouvoir à M. Bernard MARTIN), M. Alain LEFAUCHEUX (donne pouvoir à Mme Carole CANETTE), Mme Isabelle GUYARD (donne pouvoir à Mme Mélanie MONSION), M. Zouhir MEDDAH (donne pouvoir à M. Grégoire CHAPUIS), Mme Martine ROUET-DAVID (donne pouvoir à Mme Nasera BRIK), Mme Isabelle MULLER (donne pouvoir à M. Rémi SILLY), Mme Christine BOUR (donne pouvoir à M. Stéphane KUZBYT)

Absent.e.s sans pouvoir :

Mme Sandra SPINACCIA

Mme Evelyne PIVERT remplit les fonctions de secrétaire.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 35
Présents : 27
Votants : 34

RESSOURCES HUMAINES

8) Actualisation du tableau des emplois

M. LACROIX, Premier adjoint, expose

La collectivité poursuit une démarche systémique de gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs avec un pilotage actif et réaliste des emplois de la collectivité dans une double logique, réglementaire et prévisionnelle.

Le tableau des emplois, en annexe, fixe la liste des emplois permanents à temps complet et non complet confiés aux agent.e.s soumis.e.s au statut de la fonction publique territoriale et au droit public et prend en compte les évolutions des services. Pour chacun de ces emplois, il est précisé la filière, la catégorie, ainsi que les grades cibles d'entrée et de sortie. Il est également indiqué si le poste est pourvu à une date donnée.

Parmi les postes permanents, sont inclus ceux pouvant être pourvus par un agent.e contractuel.le, quelque soit la nature des besoins, pour lesquels l'autorité territoriale est autorisée à recruter.

Le présent tableau fixe également la liste des emplois non permanents, pourvus par des agent.e.s contractuel.le.s correspondant à des besoins saisonniers ou tout autre emploi pour lequel la Collectivité peut justifier de la non permanence du besoin.

Les emplois de catégorie B et C sont éligibles aux IHTS.

Conformément aux obligations réglementaires, la collectivité joint chaque année au budget primitif et au compte administratif votés par l'assemblée délibérante un état de l'effectif du personnel.

Il est proposé de mettre à jour le tableau des emplois en prenant en compte les évolutions des services et ce, pour permettre le bon fonctionnement des services.

Le tableau, en annexe, des emplois permanents à temps complet et non complet confiés aux agent.e.s soumis.e.s au statut de la fonction publique territoriale et au droit public, est mis à jour de la façon suivante :

- la création d'un poste de référent.e santé et accueil inclusif en structures collectives d'accueil des mineurs (A4),
- la création d'un poste d'agent.e de restauration à temps non complet 32/35° (C2),
- la transformation du poste de coordonnateur.rice technique (C1) en responsable technique de la restauration (B1),
- la transformation d'un poste d'agent.e polyvalent.e auprès des enfants (C2) en agent.e de restauration (C2),
- la transformation du poste de responsable de la section jeunesse à la bibliothèque (A4) en responsable chargé des publics (B1),
- la transformation du poste de responsable de la section adulte à la bibliothèque (A4) en assistant.e de bibliothèque (B3),
- la transformation du poste de responsable section archives (B1) en responsable chargé des collections (B1),
- la transformation d'un poste d'assistant.e de bibliothèque (B3) en agent de bibliothèque (C2),
- la transformation du poste de responsable du secteur polyvalence manutention (C1) en responsable du pôle régie bâtiments et manutention (B1),
- la transformation d'un poste de serrurier.ère polyvalent.e (C2) en responsable du pôle fluides (B1),
- la transformation du poste de gestionnaire des marchés d'entretien et réglementaires – référent.e logement (B3) en gestionnaire des contrats de maintenance (B3),

Ville de Fleury-les-Aubrais

- la transformation d'un poste d'agent.e polyvalent.e (C2) en agent.e technique polyvalent.e (C2),
- la transformation d'un poste de manutentionnaire polyvalent.e (C2) en agent.e technique polyvalent.e (C2),
- la transformation de deux postes de manutentionnaires polyvalent.e.s (C2) en deux postes de peintres (C2),
- la transformation du poste de responsable du secteur serrurerie (C1) en serrurier.ère (C2),
- la transformation d'un poste de serrurier.ère polyvalent.e (C2) en serrurier.ère (C2),
- la transformation d'un poste de manutentionnaire polyvalent.e (C2) en maçon.ne (C2),
- la transformation du poste de responsable du secteur menuiserie (C1) en menuisier.ère (C2),
- la transformation d'un poste de menuisier.ère polyvalent.e (C2) en menuisier.ère (C2),
- la transformation d'un poste de menuisier.ère polyvalent.e (C2) en manutentionnaire (C2),
- la transformation d'un poste de manutentionnaire polyvalent.e (C2) en manutentionnaire (C2),
- la transformation de deux postes d'électricien.ne.s polyvalent.e.s (C2) en deux postes d'électricien.ne.s (C2),
- la transformation d'un poste d'électricien.ne polyvalent.e (C2) en électricien.ne -réseaux (C2),
- la transformation d'un poste de plombier.ère polyvalent.e (C2) en chauffagiste (C2),
- la transformation du poste de responsable du secteur plomberie (C1) en plombier.ère (C2),
- la transformation d'un poste de plombier.ère polyvalent.e (C2) en plombier.ère (C2),
- la transformation d'un poste de conseiller.ère emploi (B3) en travailleur.euse social.le (A4),
- la transformation du poste de responsable des élections (B3) en officier.ère d'état civil (B3),
- la transformation du poste de responsable des affaires funéraires et recensement population (B3) en officier.ère d'état civil (B3),
- la transformation des deux postes d'appariteur.rice.s (C2) en deux postes d'agent.e.s d'accueil (C2),
- la transformation d'un poste d'agent.e d'accueil (C2) en administrateur.rice fonctionnel.le (B3),
- la transformation du poste de coordinateur.rice assistant.e prévention (C1) en chargé.e de prévention des risques (B3),
- la suppression du poste d'infirmier.ère (A4).

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-29, L2313-1, R2313-3,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'avis du comité technique du 15 juin 2022,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- approuve la mise à jour du tableau des emplois en annexe au 1^{er} septembre 2022 avec les modifications ci-dessus,

Ville de Fleury-les-Aubrais

- inscrit au budget les crédits correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture le : **30 AOUT 2022**

Publié/notifié le : **02 SEP. 2022**

Fleury-les-Aubrais, le 30 août 2022


Pour la Maire,

La Directrice générale des services
Florence FRESNAULT



Le Tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité ;
- date de sa publication.

Saisine possible par l'application informatique "télérecours citoyens" sur le site Internet <https://www.telerecours.fr>